

PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL
 Protection et mise en valeur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal incluant la réserve naturelle du Parc Summit

PATRIMOINE BÂTI
 Protection et mise en valeur de l'ensemble de l'arrondissement

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
 Soutien de la vitalité commerciale

RÉSEAU CYCLABLE
 Voie cyclable potentielle

SECTEURS D'EMPLOIS INSTITUTIONNELS
 Consolidation des activités du collège Dawson et de l'Hôpital de Montréal pour enfants

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
 Soutien de la vitalité commerciale

SECTEUR MIXTE
 Diversification et intensification des activités

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
 Secteur propice à un développement résidentiel

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
 Atténuation des nuisances liées au bruit

RÉSEAU CYCLABLE
 Voies cyclables potentielles

PATRIMOINE NATUREL
 Protection de la falaise Saint-Jacques

SECTEURS MIXTES
 Diversification et intensification des activités

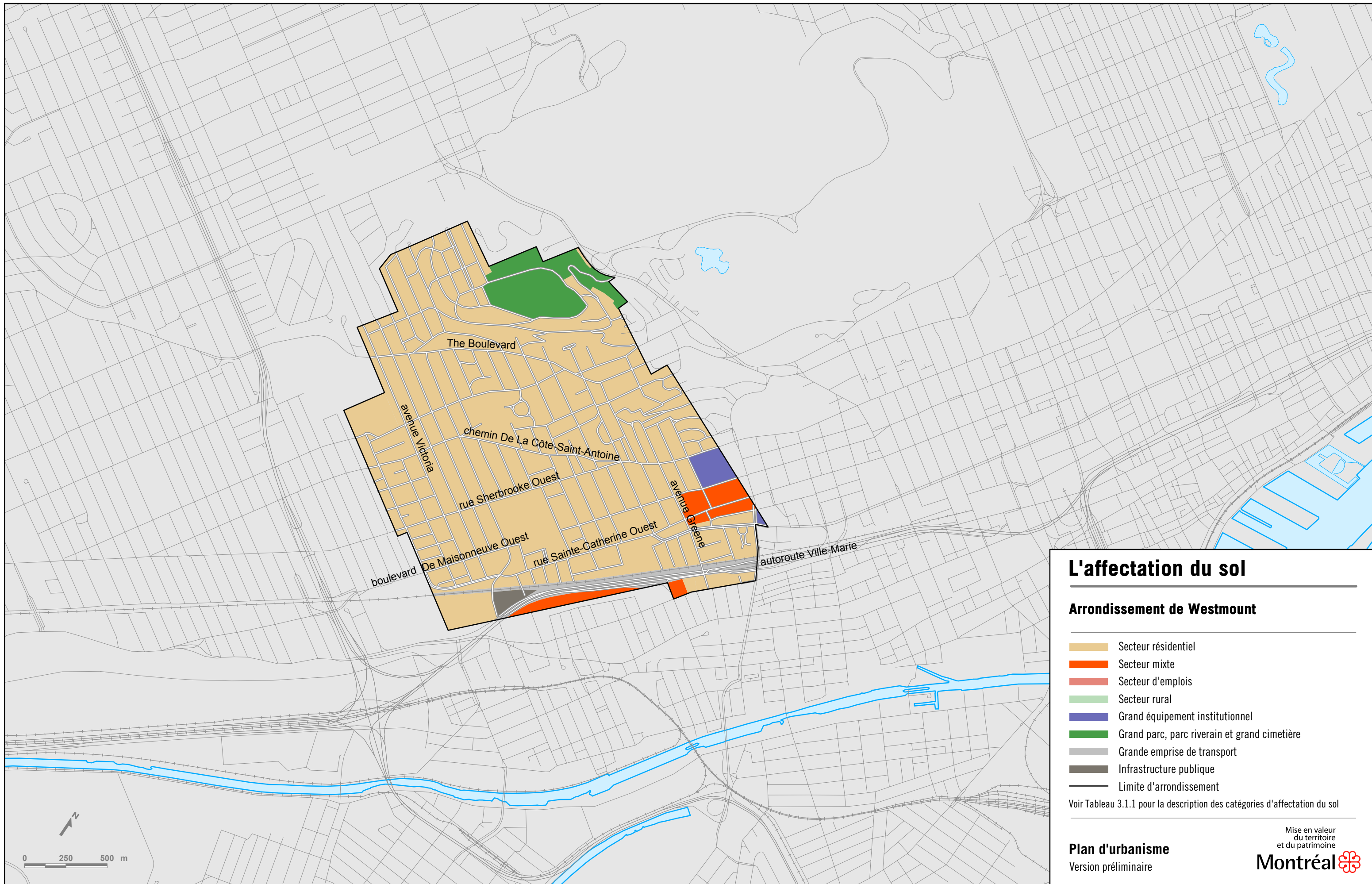
PAYSAGE URBAIN ET QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE
 Amélioration de la qualité du paysage urbain de l'autoroute Ville-Marie

La synthèse des orientations pan-montréalaises

Arrondissement de Westmount

Plan d'urbanisme
 Version préliminaire



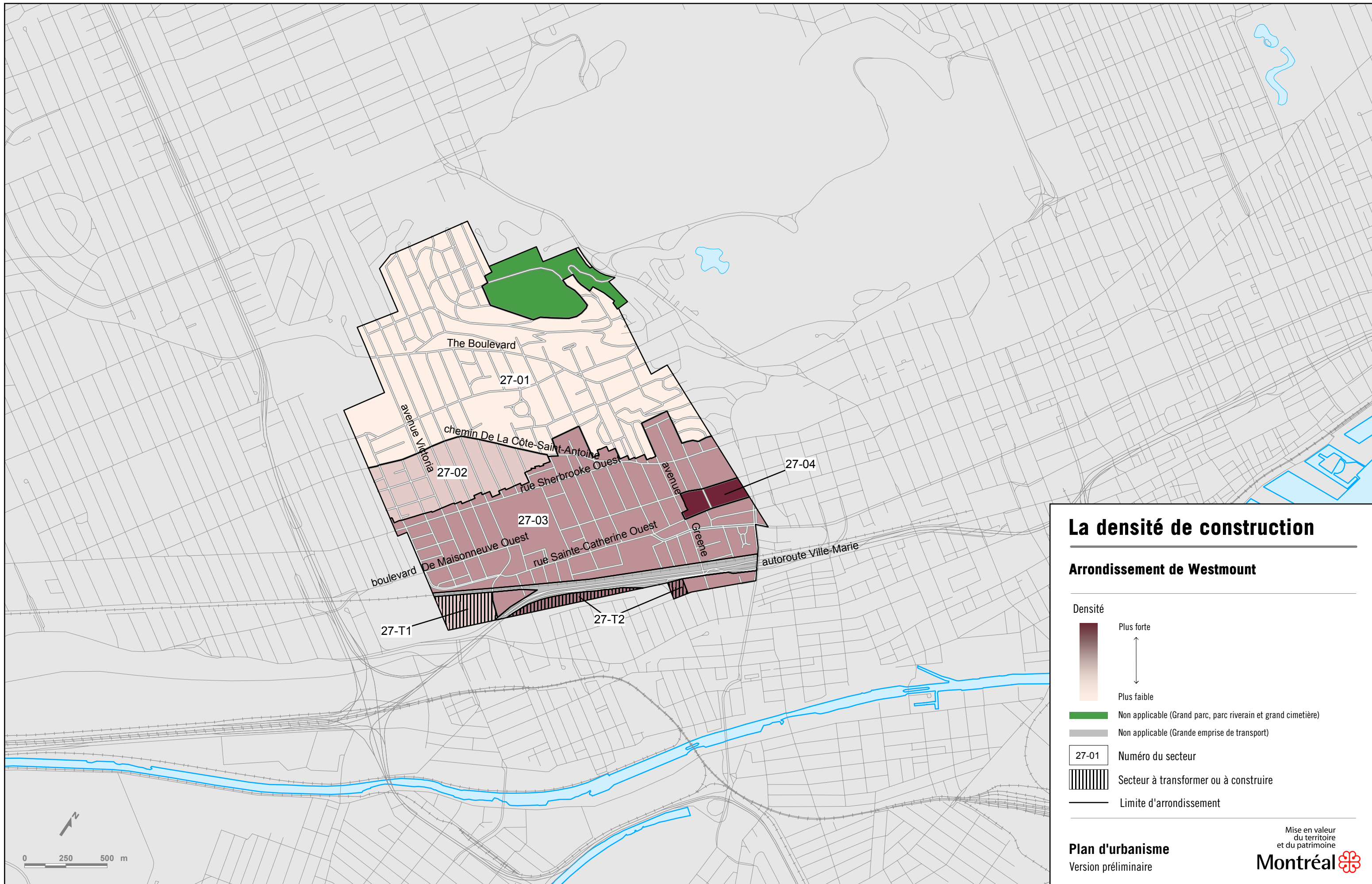


L'affectation du sol

Arrondissement de Westmount

- Secteur résidentiel
- Secteur mixte
- Secteur d'emplois
- Secteur rural
- Grand équipement institutionnel
- Grand parc, parc riverain et grand cimetière
- Grande emprise de transport
- Infrastructure publique
- Limite d'arrondissement

Voir Tableau 3.1.1 pour la description des catégories d'affectation du sol



27 Arrondissement de Westmount

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 27-01 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 27-02 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 27-03 :

- bâti de deux à quatre étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 27-04 :

- bâti de cinq étages hors-sol ou plus;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. maximal : 9,0.

27 Arrondissement de Westmount

Secteurs à transformer ou à construire

Orientation

Renouveler le caractère des secteurs

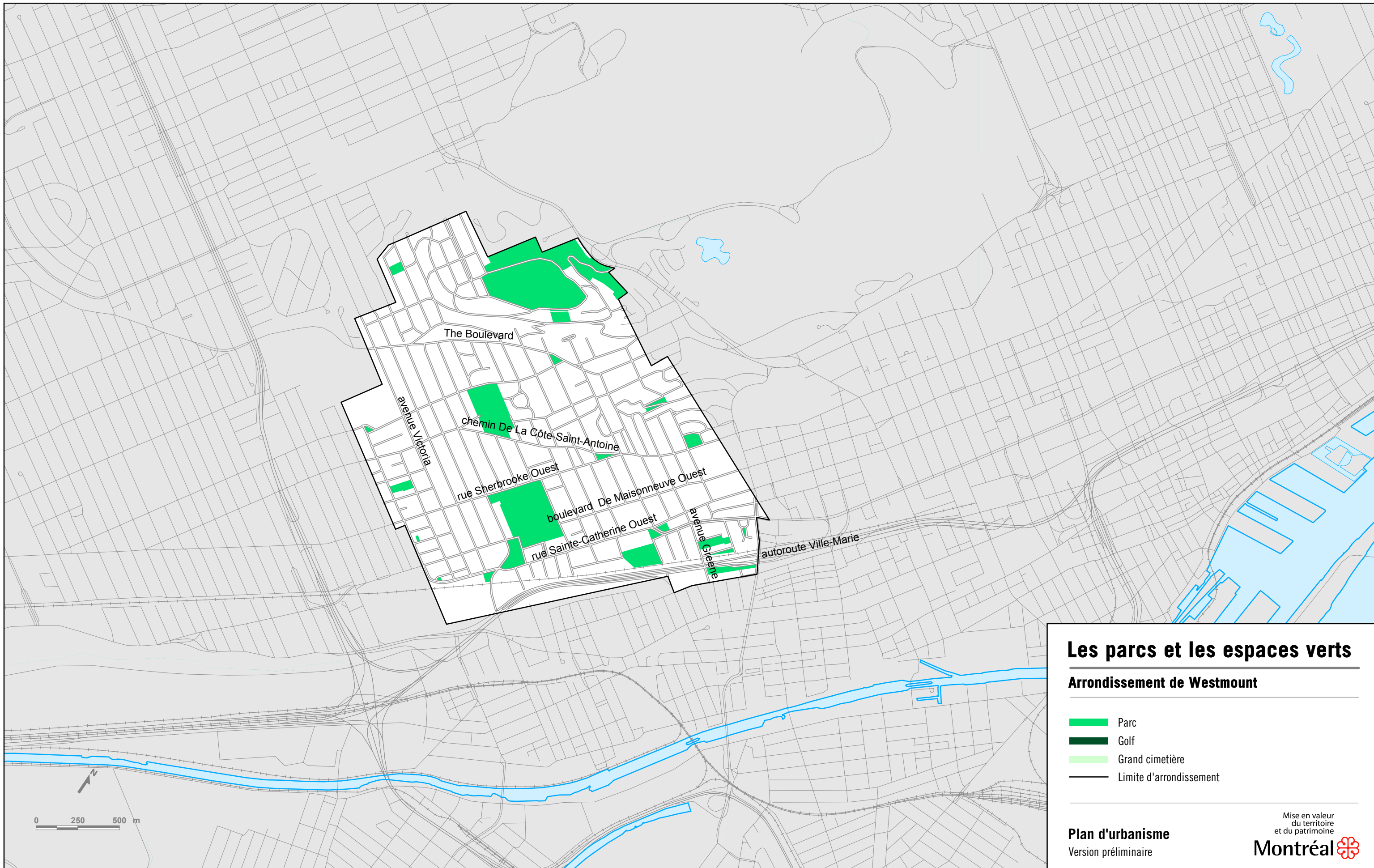
La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 27-T1 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 2,0.

Secteur 27-T2 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 3,0.



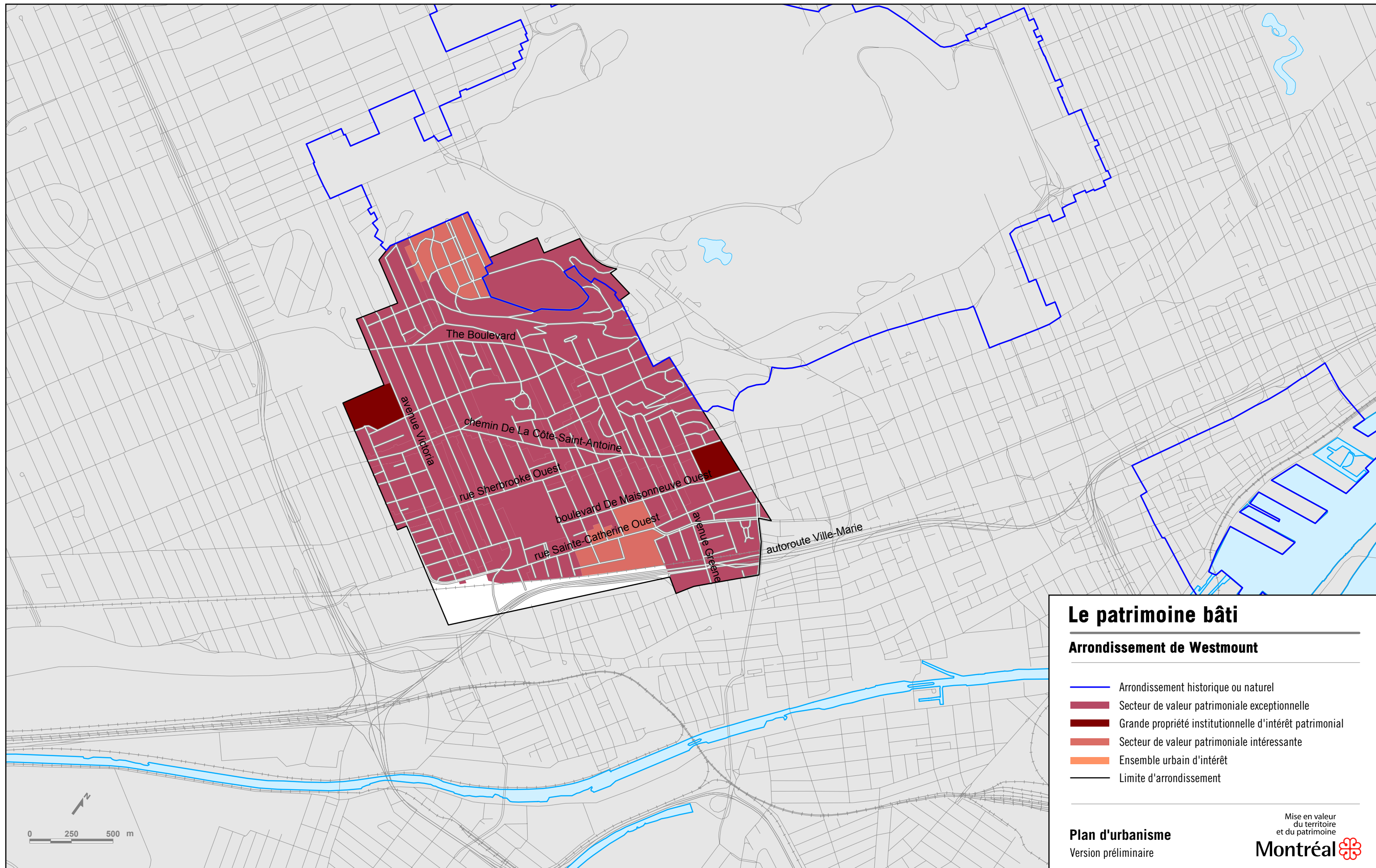
Les parcs et les espaces verts

Arrondissement de Westmount

- Parc
- Golf
- Grand cimetière
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal



Le patrimoine bâti
Arrondissement de Westmount

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Grande propriété institutionnelle d'intérêt patrimonial
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Limite d'arrondissement